Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le frein à l'endettement a été conçu pour une bonne raison : des finances saines. Et il a fait son travail.

Mais aujourd'hui, il ne nous protège plus. Il nous enferme.

Il nous enferme dans le « petit équilibre » annuel. À la moindre baisse de la conjoncture, c'est la même chose : rigueur, coupes, prestations sacrifiées. Même quand les caisses sont pleines.

Et ce n'est pas moi qui le dis. C'est le Conseil d'État. Dans son projet de décret LAFin 2027-2028, il écrit que le système actuel « ne permet aucune gestion proactive ». Il ajoute que ce système l'oblige à prendre des mesures immédiates, « même si sa situation financière [...] est bonne ».

Le diagnostic est partagé. Mais la réponse, c'est un décret temporaire. En décembre 2025, pour 2025 et 2026. Aujourd'hui, pour 2027 et 2028. Un décret tous les deux ans, ce n'est pas une règle. C'est une rustine.

Cette initiative propose une règle durable, en trois points.

Un : l'équilibre sur le moyen terme. Et ce moyen terme n'a rien de flou. À Berne, l'horizon, c'est le budget et les trois années suivantes du plan financier. Chez nous, ce sera la planification financière de la législature, soit cinq ans. Un horizon fixé à l'avance.

Deux : un déficit couvert par nos capitaux propres devient admis, comme dans la Constitution bernoise.

Trois : un garde-fou chiffré. Tant que nos capitaux propres atteignent 20 % de la dette obligataire, pas de coupes automatiques. Avec une dette prévue à 600 millions à fin 2027, ce seuil est de 120 millions. Et il monte avec la dette. Le décret du Conseil d'État, lui, ne fixe aucune limite.

On va me dire : « Le problème, ce sont les dépenses. » Parlons-en, mais au budget. Le frein ne choisit rien. Il dit quand on peut être en déficit, pas ce qu'on finance. Les choix, c'est nous qui les faisons, ici, ligne par ligne.

Le frein actuel, lui, est aveugle. Il coupe partout, même là où les lignes étaient claires. On ne touche pas au social. On ne touche pas à l'enseignement. On ne touche pas à la santé. On ne touche pas aux communes. Et pourtant, on y touche.

Et il coupe jusqu'à l'absurde. Dans la liste officielle des amendements au budget 2027, le Conseil d'État a inscrit, noir sur blanc, une ligne de 300 francs. Et une autre de 200 francs.

Deux cents francs. Sur 13 milliards.

Ce n'est pas de la rigueur. C'est ce qui arrive quand une règle mécanique oblige à racler les fonds de tiroir.

Reste la question des réserves. Le préfinancement de 153 millions pour l'Ukraine était prévu pour cette crise. L'utiliser, ce n'est pas « puiser dans les réserves ».

Mais aux comptes 2025, ce préfinancement et vingt-sept autres, près de 1,2 milliard, ont été fondus d'un bloc dans les « autres capitaux propres ». Résultat : l'argent affecté devient de la réserve générale. Et une dépense prévue devient, sur le papier, un effort d'assainissement.

Nous demandions des règles claires sur les préfinancements et les capitaux propres. Cette initiative les inscrit dans la Constitution : transparentes, traçables, contrôlées par ce Parlement. Une règle de long terme, plutôt qu'un décret tous les deux ans.

Le texte est rédigé, prêt à l'emploi. Le Conseil d'État présentera son plan de retour à l'équilibre au printemps. N'attendons pas le prochain décret.

Je vous demande la prise en considération immédiate de cette initiative et son renvoi direct au Conseil d'État.

Je vous remercie.